

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MONCHY-LAGACHE – Mercredi 31 Août 2011 à 20 heures**

**Présents :** M.RIGAUX – O.BLERIOT - E.BOURSIN - M.BOUTILLIER - Y.BRESOUS – M.CAPON - C.CHASSAGNOUX - J.HAPPE - P.LEVERT - D.RIGOLIN (départ à 20h45) - P.VANDEROSIEREN

**Absent avec pouvoir :** JF GOURDIN (M.CAPON) - D.WILLEMAN (M.RIGAUX)

**Absents excusés :** JF CARBONNAUX - P.GOURLIN

**Secrétaire de Séance :** Y.BRESOUS

M.CAPON souhaite apporter une précision au compte-rendu de la séance précédente du 1<sup>er</sup> juin 2011. Concernant le point sur la rentrée scolaire 2011, il indique que, suite à un regroupement, la décharge d'un enseignant perdure une année. M-A BRESOUS conservera donc sa journée de décharge lors de l'année scolaire 2011-2012.

➤ **Approbation des nouveaux statuts proposés par le SIER ROISEL-HATTENCOURT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération du Comité du SIER ROISEL-HATTENCOURT en date du 20 mai 2011 approuvant une modification statutaire du SIER ROISEL-HATTENCOURT et les nouveaux statuts proposés.

Cette modification statutaire porte essentiellement sur l'élargissement des compétences obligatoires du SIER (électricité et gaz) à d'autres compétences à caractère optionnel : éclairage public, signalisation lumineuse, maîtrise de la demande en énergie, distribution de chaleur, communications électroniques et systèmes d'informations géographiques.

Monsieur le maire précise que cette modification permettra au SIER, en s'appuyant, comme cela se fait déjà en électricité et en gaz, sur les moyens mis en place par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, d'exercer pour les communes qui le voudraient une ou plusieurs de ces compétences optionnelles.

Monsieur le maire précise qu'après cette modification des statuts, le SIER ne pourra exercer l'une de ces nouvelles compétences optionnelles à la place de la commune qu'à condition que la commune délibère pour expressément lui transférer la compétence.

La commune peut se prononcer favorablement sur cette modification statutaire et ne transférer ensuite aucune compétence optionnelle au SIER.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les nouveaux statuts proposés par le SIER ROISEL-HATTENCOURT.

➤ **Dégrèvement de la taxe foncière sur le non-bâti en faveur des jeunes agriculteurs**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la structure Jeunes Agriculteurs a avisé les services municipaux que le gouvernement a décidé pour les jeunes agriculteurs d'approuver un dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti.

Cette taxe est prise en charge à 50% par l'Etat pour les jeunes agriculteurs durant les cinq premières années d'installation.

La deuxième partie de cette taxe, les 50% restants, dépend d'une délibération du Conseil Municipal. Ce dégrèvement s'opère sur une période de 5 ans maximum après l'installation. Il sera applicable pour tous les jeunes agriculteurs propriétaires exploitants ou locataires exploitants de la commune. Il est proposé d'adopter ce dégrèvement de 50% de la part communale sur la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs.

C. CHASSAGNOUX souhaite savoir si des agriculteurs de la commune sont concernés.

M.CAPON estime qu'en cette période de crise économique très importante, l'effort que l'Etat devra faire pour soutenir l'économie se fera au détriment des aides et des subventions aux collectivités. L'Etat accordant déjà un dégrèvement de 50% aux jeunes agriculteurs, il pense, sans parti pris, qu'ils sont suffisamment aidés.

D.RIGOLIN demande si cette mesure s'applique également aux maraîchers, aux propriétaires de centres équestres. Il ajoute qu'elle ne devrait pas coûter très cher à la commune.

P.VANDEROSIEREN ajoute que sans indication sur le nombre de personnes concernées, cette mesure est prise à l'aveugle.

M.BOUTILLIER pense qu'il ne faut pas engager le Conseil Municipal au-delà de la durée de son mandat.

Par 7 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, le Conseil Municipal décide d'adopter le dégrèvement de 50% de la part communale sur la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs à compter de 2012 pour une période de 3 ans après leur installation.

➤ **Adhésion de la commune d'Esmerly-Hallon au Syndicat d'Assainissement du Pays Hamois pour la compétence « Assainissement collectif »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Esmerly-Hallon a demandé son adhésion au Syndicat d'Assainissement du Pays Hamois sur la compétence « Assainissement collectif » dans les conditions suivantes :

- la prolongation du contrat d'affermage d'Esmerly-Hallon de deux ans,
- l'octroi par la commune d'une participation financière de 25000€ la première année et de 15000€ la seconde année,
- le maintien de surtaxes différenciées entre les communes actuelles membres de la compétence « Assainissement collectif » du Syndicat d'Assainissement du Pays Hamois et la commune d'Esmerly-Hallon jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014,
- l'application d'une hausse homogène à ces deux tarifs pendant les deux premières années,
- l'unification des surtaxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

M.CAPON insiste sur le fait que la commune d'Esmerly-Hallon subventionne son syndicat d'eau afin d'éviter une hausse du tarif de l'eau pour ses administrés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette adhésion.

➤ **Création d'un poste d'Adjoint territorial d'animation de 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le maire propose la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation de 1<sup>ère</sup> classe au sein de la bibliothèque-médiathèque à raison de 20 heures hebdomadaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette création de poste.

Le poste est proposé par voie de détachement à Dorine GULRICH dont le poste d'ATSEM est supprimé suite à la fermeture d'une classe de maternelle au sein du SISCO.

➤ **Travaux demandés par les représentants des parents d'élèves : réglage du clignotant et installation d'un projecteur devant l'école, mise en place d'un clignotant devant l'arrêt du Café du Carrefour**

- ✓ Le clignotant installé devant l'école fonctionne en permanence depuis 2 ans. Un électricien interviendra pour remettre en route la minuterie.
- ✓ Les représentants de parents d'élèves demandent que la sortie de l'école soit davantage éclairée le soir après 17h30. Un devis sera demandé pour l'installation d'un projecteur.
- ✓ Ils souhaitent également l'installation d'un panneau clignotant comme celui installé devant l'école, au niveau de l'arrêt du Carrefour. En raison de la brièveté de l'arrêt du car et considérant que le chauffeur du car signale son arrêt par des feux de détresse, le Conseil Municipal considère qu'il n'y a pas nécessité d'installer un tel panneau à l'arrêt du Café du Carrefour.
- ✓ Ils souhaitent que le marquage des passages piétons soit refait. Après évaluation du nombre de passages piétons à refaire, il sera procédé à l'achat de peinture routière.

➤ **Aménagement du chemin Tétard**

M. OZIOL demande l'aménagement du haut du chemin Tétard.

P.LEVERT souhaite connaître le propriétaire de cette portion de chemin. Ce chemin d'exploitation (Z18) qui relie le chemin Tétard au chemin de Péronne appartient à l'AFR.

➤ **Elagage des arbres rue du Jeu de Paume et route de Devise**

Suite à différents courriers échangés entre habitants de la commune et dont la mairie a reçu copie, M.NAHMIAS qui demeure route de Devise-Montécourt va procéder à l'abattage d'arbres devenus dangereux qui sont sur sa propriété le long de la route de Devise.

M.CAPON estime que la commune n'a pas à s'immiscer dans cette affaire qui concerne des particuliers.

Monsieur le Maire souligne la difficulté à déterminer le propriétaire des arbres en bordure de la rue du Jeu de Paume.

Concernant une plate-bande en bordure de route abîmée lors d'un débardage, le propriétaire a promis qu'elle serait remise en état.

#### ➔ **Réfection des marches de l'entrée de l'Agence Postale Communale**

Monsieur le Maire fait remarquer le mauvais état de certaines marches de l'escalier qui mène à l'APC. A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal pensent qu'elles doivent être restaurées. Monsieur le Maire va prendre contact avec un tailleur de pierre.

#### ➔ **Aménagement de l'accès au terrain de l'Omignon**

Les poteaux qui empêchent l'accès des véhicules au terrain de l'Omignon sont régulièrement démontés.

D.RIGOLIN avait envisagé l'installation de gros grès.

M.CAPON propose de prendre un arrêté et de mettre en avant les pouvoirs de police du maire.

O.BLERIOT propose la mise en place de plots en béton qui sont actuellement sur l'aérodrome comme ceux qui sont déjà installés sur le jeu de paume de Tertry.

#### ➔ **Travaux de réfection de toiture au Foyer rural côté restauration scolaire**

E.BOURSIN rappelle qu'une importante fuite d'eau a eu lieu dans la cuisine du Foyer rural lors d'un violent orage. Elle a demandé l'intervention de M. CHASSAGNOUX, couvreur, qui a préconisé le demoussage de la toiture. Un devis de 1837,41€ TTC est présenté.

M.CAPON et P.LEVERT souhaiteraient qu'après le demoussage soit appliquée une peinture de type Targol.

#### ➔ **Proposition de reprise de la procédure d'abandon manifeste de l'immeuble sis 1 rue de Devise**

M.CAPON rappelle que la procédure de déclaration de cet immeuble en état d'abandon manifeste a débuté en juillet 2009. Chaque héritier a reçu un courrier du notaire lui indiquant la mise en place de cette procédure.

Dans le délai de six mois à compter des mesures de publicité et de notification de l'abandon manifeste, M. PICHARD, avec l'autorisation d'un héritier et dans le but de racheter l'immeuble, a effectué quelques travaux ce qui a eu pour effet de stopper la procédure. Alors que ces travaux ont cessé et que l'immeuble est toujours en l'état d'abandon, notamment le jardin, le Conseil Municipal demande à Maître BIEBOW, chargé de l'affaire, comment et dans quels délais la procédure pourrait se poursuivre.

#### ➔ **Courrier de l'assureur de M.ISTE concernant des nuisances sonores depuis la pose de pavés Grande Rue**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la MAIF, assureur de M.ISTE, demandant ce que compte faire le conseil municipal pour mettre fin aux nuisances sonores dont M. et Mme ISTE se disent victimes depuis la pose de pavés dans leur rue.

Les conseillers débattent sur la pose de ralentisseurs ou la mise en place d'une limitation de vitesse à 30km/h.

J.HAPPE rappelle que la proximité de l'école et la circulation des cars scolaires justifieraient un ralentissement à cet endroit.

P.VANDEROSIEREN estime que la qualité de vie des habitants de la commune est davantage mise à mal par des rassemblements bruyants de personnes à des heures tardives.

M.BOUTILLIER pense que la mise en place d'une zone limitée à 30km/h n'a pas d'intérêt si elle n'est pas respectée.

Y.BRESOUS propose la pose de ralentisseurs à la sortie des cars scolaires, devant chez Mme PRESTEL et devant le passage piétons de l'école maternelle.

J.HAPPE s'inquiète des problèmes qu'engendrerait la pose de ralentisseurs au passage des engins agricoles.

Monsieur le Maire contactera l'Unité Territoriale afin d'obtenir son avis.

### ➤ **Proposition pour l'attribution d'une distinction au titre de la Jeunesse et des Sports**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de l'OPHIS (Office du Pays Hamois pour des Initiatives Sportives) lui demandant de proposer la mise à l'honneur d'un des plus dévoués serviteurs du sport de la commune.

M.CAPON annonce qu'il avait proposé, il y a 2 ans, la candidature de P.MISTRAL.

P.LEVERT estime que le club de Judo, également destinataire du courrier, devrait proposer P.MISTRAL et que la commune devrait appuyer cette proposition.

Monsieur le Maire rencontrera Mme RICHY à ce sujet.

### ➤ **Courrier de France Telecom concernant les dysfonctionnements liés à la couverture par le réseau de téléphonie mobile d'Orange**

Monsieur le maire lit la réponse du Directeur Régional de Picardie de France Telecom au sujet des dysfonctionnements liés à la couverture par le réseau de téléphonie mobile d'Orange et des conséquences pour les activités professionnelles et personnelles des habitants de la commune. Monchy-Lagache n'est pas en « zone blanche » pour les réseaux de téléphonie mobile au sens officiel puisque la couverture par Orange même imparfaite est partielle. Un dossier est cependant en cours d'instruction.

Opération Brioches Départementale organisée par Les Papillons Blancs les samedi 8 et dimanche 9 octobre

### ➤ **Questions orales**

- C.CHASSAGNOUX fait remarquer que le cimetière et les trottoirs de la commune n'ont jamais été aussi peu entretenus. M.CAPON rapporte que lors de sa dernière permanence, des doléances sur le même sujet lui ont été adressées.

E.BOURSIN rappelle que les caniveaux sont à la charge des riverains.

M.RIGAUX met en avant les nombreux arrêts des employés communaux pour maladie ou congés payés.

E.BOURSIN rappelle que JP VARRIER est employé à plein temps au SISCO et non à la commune.

O.BLERIOT rapporte que d'autres communes n'emploient qu'un seul employé communal.

C.CHASSAGNOUX demande pourquoi l'employé communal n'a pas été remplacé cet été.

Monsieur le Maire répond que les années précédentes, il avait procédé au remplacement de l'employé communal pendant ses congés d'été. Cette année, il avait voulu faire un essai en n'embauchant personne durant l'été. Cette économie de personnel ne sera pas renouvelée l'année prochaine.

- Y.BRESOUS signale la réception en mairie d'un document de Mme BREHANT de la CCPH rappelant le planning de mise en place du PLU.
- P.LEVERT signale des dégradations commises sur les abribus de La Cabourerye et de Montécourt.
- P.LEVERT signale un regard qui s'effondre dans le lotissement de La Cabourerye.
- M.BOUTILLIER demande le déplacement d'une boîte aux lettres dans le quartier de l'ancienne poste.
- M.CAPON rapporte un incident lors de la réservation du Foyer Rural. Un habitant de Monchy-Lagache a souhaité réserver le Foyer Rural pour le compte d'un tiers extérieur à la commune afin de lui faire bénéficier d'un tarif préférentiel. Pour éviter que cet événement ne se reproduise, dès la réservation, toute personne bénéficiant d'un tarif préférentiel devra signer une attestation sur l'honneur de non sous-location.

- M.CAPON rappelle que Monsieur le Maire avait demandé par courrier à l'ensemble des conseillers de réfléchir à la liste des travaux à envisager.  
Cette question sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.  
P.LEVERT rappelle le rôle des commissions et estime que ce sujet pourrait être abordé lors de l'une d'entre elles.

**Levée de séance à 21h50**